

La basse Ashuapmushuan 55 \$ par perche

Des fosses productives au pied de chutes spectaculaires, à deux pas de Saint-Félicien.

- Pêche à gué dans 2 fosses réputées: la Chute à Michel et la Grande chute à l'Ours.
- Au moins 264 perches du 1^{er} juillet au 4 septembre, à raison de 2 ou 3 perches/groupe et 2 groupes/jour.
- Chaque pêcheur adulte peut être accompagné de 1 enfant de moins de 18 ans sans frais pêchant sur la perche et les limites de capture et de prise du pêcheur.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Pêcheurs	118	219	265	193	148	48	25	72	89	92	148	75	125	59	120
Captures	112	56	20	50	27	9	27	37	51	37	15	25	30	2	85
Capture/pêcheur	0,95	0,26	0,08	0,26	0,18	0,19	1,08	0,51	0,57	0,40	0,10	0,33	0,24	0,03	0,71
Taux de succès (%)	54	19	8	18	14	15	64	36	37	29	9	21	21	3	48
Récolte ¹	88	50	16	41	0	1	13	32	32	34	14	25	30	2	81
Poids moyen (kg)	1,7	2,0	1,7	1,7			1,5	1,6	1,5	1,6	1,4	1,3	1,7	1,5	

¹Limite de prise : 2 ouananiches en 2008-2011, 2017 et 2022, sauf dans la Métabetchouane (1 à compter de 2019); remise à l'eau de toutes les captures décrétée en cours de saison en 2012-2013; réduite à 1 ouananiche en cours de saison en 2014-2016; 3 ouananiches en 2018-2021, sauf dans la Métabetchouane (1 à compter de 2019).

²Pêche annulée dans la haute Ashuapmushuan et la Métabetchouane en 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19.

PÊCHE À LA OUANANICHE À LA MOUCHE
DANS LA BASSE RIVIÈRE ASHUAPMUSHUAN

ACCUEIL – Dans le stationnement de l’Hôtel du Jardin à Saint-Félicien à 6 h, un employé de la CLAP vous y rejoindra. **Pour vous rendre sur place** : prendre la route régionale 169 jusqu’au centre-ville de Saint-Félicien, puis le boulevard du Jardin.

MODALITÉS DE PÊCHE – Pêche à la mouche seulement au moyen d’une seule mouche à la fois, non lestée, non appâtée et garnie d’au plus trois hameçons. Les espèces autres que la ouananiche peuvent être conservées. La pêche se pratique à gué avec des cuissardes ou des « waders ».

ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS – Chaque pêcheur adulte peut être accompagné d’un enfant de moins de 18 ans sans frais, **mais ce dernier pêche sur la perche et sur les limites de capture et de prise du pêcheur**. Autrement dit, jamais plus de deux perches en action à la fois.

CAPTURES, LIMITE DE PRISE ET REMISES À L’EAU – Le nombre total de captures autorisé et la *limite de prise* (captures conservées) sont de 2 ouananiches **par autorisation de pêcher**, incluant l’enfant de moins de 18 ans qui vous accompagne le cas échéant. Toute pêche doit cesser dès que vous et/ou l’enfant qui vous accompagne avez capturé 2 ouananiches, peu importe que vous les conserviez ou les remettiez à l’eau.

FAIBLES MONTAISONS – Advenant de trop faibles montaisons en rivière, le nombre total de captures autorisé et la limite de prise seront réduits en cours de saison, quitte à obliger la remise à l’eau de toutes les captures au besoin, sans préavis ni remboursement.

ENCADREMENT – Vous serez encadrés par nos assistants à la protection de la faune qui oeuvrent déjà sur la rivière pour la protéger. Leur tâche principale consiste à patrouiller la rivière pour prévenir le braconnage et non à vous guider ou vous accompagner du matin au soir. Mais ils vous accueilleront avec plaisir sur « leur » rivière et vous y dirigeront; ils vous conseilleront et vous accommoderont du mieux qu’ils le peuvent; ils veilleront à votre sécurité et recueilleront vos impressions et commentaires. Bref, ils fraterniseront avec vous et feront tout en leur possible pour que votre journée de pêche se déroule dans les meilleures conditions.

À VOTRE ARRIVÉE – Notre employé vérifiera votre identité et celle de votre partenaire; il vous remettra vos *autorisations de pêcher* et son numéro de cellulaire; s’il y a lieu, il procédera au tirage au sort des deux fosses principales qui seront pêchées en avant-midi et en après-midi (Chute à Michel et Grande chute à l’Ours); il vous dirigera vers votre fosse ou vous y accompagnera au besoin.

CHANGEMENT DE FOSSE – Vous pêcherez une première fosse en avant-midi jusqu’à 13 h, puis une seconde fosse en après-midi jusqu’en fin de journée. Le changement de fosse s’effectuera entre 13 h et 14 h.

DÎNER – Avant de poursuivre votre pêche en après-midi, peut-être souhaitez-vous dîner dans un restaurant de Saint-Félicien. Au préalable, prenez entente avec notre employé pour votre retour sur la rivière.

ENREGISTREMENT DES RÉSULTATS DE PÊCHE ET DES PRISES – L’enregistrement de vos résultats de pêche et de vos prises auprès de notre employé est obligatoire, **même si vous n’avez rien capturé**. Cet enregistrement s’effectuera à la Chute à Michel en fin de journée ou avant votre

départ en cours de journée. Dans ce cas, contactez notre employé sur son cellulaire, celui-ci vous rejoindra sur place ou à la Chute à Michel

DÉCHETS – Rapportez tous vos déchets svp.

ÉQUIPEMENT FOURNI SUR PLACE – Kiosque à pique-nique et toilettes mobiles à la Chute à Michel, restaurant, tables à pique-nique et toilettes publiques au Camping Chute à l'Ours.

QUOI APPORTER – *Permis de pêche sportive* du Québec, veste de flottaison au cas où, cellulaire pour communiquer avec nos employés, équipement de pêche, prise, cuissardes ou « waders », habit de pluie, havresac, lunch, sacs à déchets, papier toilette, glacière et « ice paks » pour vos prises.

MÉDICAMENTS – Si vous portez sur vous des médicaments importants (nitroglycérine ou inhalateurs pour l'asthme par exemple), veuillez en informer notre employé et votre partenaire à votre arrivée sur les lieux.

MOUCHES ET SOIES – Les mouches montées sur des hameçons #1, 2, 4 et 6 à longue hampe (3X à 6X) font habituellement l'affaire : streamers en poils ou en plumes, wooly buggers, muddler minnows, mudlapins et « bombers » à saumon. En désespoir de cause, de petites mouches à saumon noires peuvent faire la différence. Apportez une soie flottante, une soie flottante à bout calant ou une soie calante et/ou des avançons calants.

OÙ DORMIR DANS LES ENVIRONS – À Saint-Félicien : Auberge des Berges (hôtel) 418 679-3346; Auberge 4 Saisons (motel) 418 679-0694; Camping de Saint-Félicien 418 679-1719; Domaine des Trois Îles (mini-chalets) 418 515-4537; Hôtel Bellevue 418 613-1108; Hôtel de la Boréale 418 613-3332; Hôtel du Jardin 418 679-8422; Motel Moreau 418 679-2552. À Normandin : Camping Chute à l'Ours (avec chalets) 418 274-3411.

Chute à Michel





Grande chute à l'Ours





Petite chute à l'Ours



